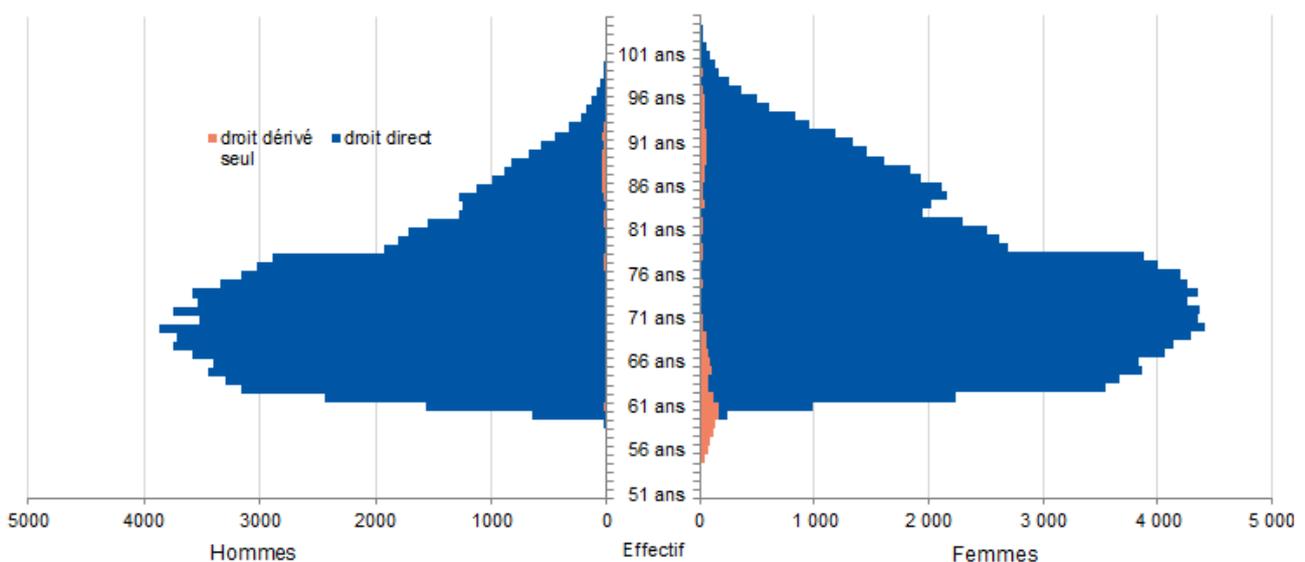


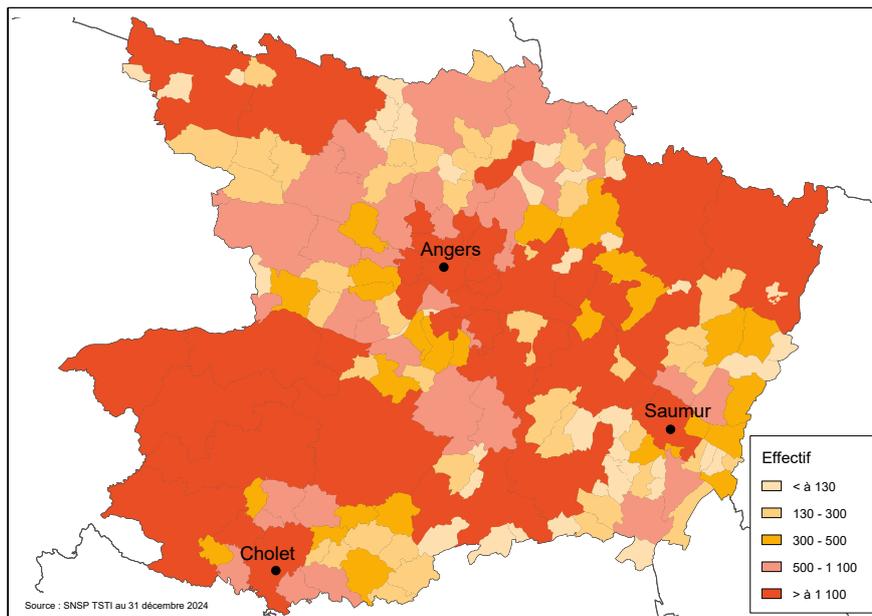
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 757	5 561	9 318
Droits directs (retraites personnelles)	3 352	3 770	7 122
Droits dérivés (retraites de réversion)	405	1 791	2 196
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	214	307	521
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 567	859	2 426
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,3 ans	63,0 ans	62,7 ans
Droits dérivés	79,4 ans	75,6 ans	76,3 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	77 972	103 068	181 040
Retraités percevant un droit direct seul	74 068	77 330	151 398
Retraités percevant un droit dérivé seul	812	2 343	3 155
Retraités percevant les deux à la fois	3 092	23 395	26 487
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	2,3%	2,7%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	29 561	14 808	44 369
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,6 ans	75,6 ans	74,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	1 033 €	824 €	914 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	15,9%	45,0%	32,4%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Angers</b>			
Nombre total de retraités	10 657	17 062	27 719
Retraités percevant un droit direct seul	10 256	12 599	22 855
Retraités percevant un droit dérivé seul	37	371	408
Retraités percevant les deux à la fois	364	4 092	4 456
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,1%	5,5%	5,7%
<b>Cholet</b>			
Nombre total de retraités	5 950	7 986	13 936
Retraités percevant un droit direct seul	5 679	5 626	11 305
Retraités percevant un droit dérivé seul	18	150	168
Retraités percevant les deux à la fois	253	2 210	2 463
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,1%	3,1%	2,7%
<b>Saumur</b>			
Nombre total de retraités	2 887	4 293	7 180
Retraités percevant un droit direct seul	2 748	3 026	5 774
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	107	122
Retraités percevant les deux à la fois	124	1 160	1 284
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,5%	4,9%	4,3%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".